

## LA FONDATION DU PATRIMOINE en quelques mots...



**Statut** : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

**Son organisation** : La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

**Ses moyens d'action** : Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

**Le label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

**La souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

**La subvention** : La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

AVEC LE GÉNÉREUX SOUTIEN  
Des partenaires financiers



Pour plus de simplicité, faire des économies  
et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

[lorraine.fondation-patrimoine.org](http://lorraine.fondation-patrimoine.org)

## DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62, rue de Metz

54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

Mail : [lorraine@fondation-patrimoine.org](mailto:lorraine@fondation-patrimoine.org)

Site internet : [lorraine.fondation-patrimoine.org](http://lorraine.fondation-patrimoine.org)

Photos © Mairie de Béthincourt

Ne pas jeter sur la voie publique



## APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE

Commune  
de Béthincourt



## RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN À BÉTHINCOURT (MEUSE)

Faites un don en ligne : [www.fondation-patrimoine.org/59161](http://www.fondation-patrimoine.org/59161)

# HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

## RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE BÉTHINCOURT



Le village de Béthincourt fut entièrement détruit en 1916. L'église actuelle date de l'époque de la reconstruction du village (1923) et se situe à 500 mètres de son emplacement d'origine. De l'ancienne église, seule la cloche a été retrouvée. Elle est aujourd'hui exposée sur la place du village.

L'église Saint-Martin, de taille modeste, présente 7 vitraux remarquables, œuvres de Gruber et de Gross datant de l'École de Nancy. Elle comporte également plusieurs statues et un joli chemin de croix en bois peint.

Malheureusement, le clocher de l'église a subi de nombreux sinistres suite aux dernières intempéries. A cause de la tempête de janvier 2017, la croix du clocher s'est affaissée dévoilant une charpente très détériorée. Il est désormais urgent de restaurer le clocher car celui-ci menace de s'effondrer. Les deux vitraux du clocher ont également été très

endommagés lors d'un orage de grêle en juillet 2017. Le montant des travaux éligibles s'élève à 34 763 € HT. La réfection du clocher sera suivie d'une seconde phase de restauration intérieure de l'église.

Après restauration de l'église, la commune souhaite installer, en accord avec l'Evêché, un espace d'exposition permanente qui rassemble les nombreux objets et documents relatifs à l'histoire de la commune.



**La municipalité de Béthincourt compte sur votre générosité et votre soutien financier pour mener à bien son projet !**

□ Oui, je fais un don pour soutenir **la restauration du clocher de l'église de Béthincourt** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

**Chèque à l'ordre de : « FONDATION DU PATRIMOINE - ÉGLISE DE BETHINCOURT »**

**Mon don est de euros**   
**et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :**

sur le Revenu **OU**  sur la Fortune Immobilière **OU**  sur les Sociétés

**Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal par e-mail \*, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.**

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- **de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don** et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- **OU de l'impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €.** (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

**Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction :

- **de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don** et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT.

Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM ou ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

**Comment faire votre don pour ce projet ?**

**PAR INTERNET : Plus simple et plus rapide !**

◆ Faites votre don en ligne en 1-clc sur notre site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/59161](http://www.fondation-patrimoine.org/59161)

◆ Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



**PAR COURRIER :**

◆ Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Église de Béthincourt » (voir coordonnées au verso).

Attention : le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre. □

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Délégation Régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

